



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260903-2026_06_03-DE

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à 20h49, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mécé, légalement convoqué en date du vendredi 28 août 2026, s'est réuni en séance publique à Mécé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 14 : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier, BAUDY Olivier, GEHORS Nina, Maud BROSSIER, Alain PIETTE.

Absent : /

Absents excusés : Vanessa PEAN donne pouvoir à Sabrina COTIN.

Secrétaire de séance : Paul BEAUGENDRE

15 votants pour la séance

2026-06-03 – Approbation échange chemin de La Guerchais

Par délibération du 8 juillet 2025, le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains pour déplacer chemin rural de la guerchais situé en section D du plan cadastral, jouxtant les parcelles D322, D326, D327, D328 d'une part, et les parcelles D311, D312, D329, D309 & D126 d'autre part.

- Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,
- Vu le protocole d'accord signé entre les 2 parties en date du 24 juin 2026 concernant l'échange de terrain pour le déplacement du chemin rural,
- Vu le dossier et le plan d'échange déposé au PTGC (Pôle de topographie et de Gestion Cadastre) de Rennes,
- Vu l'information du public par la mise à disposition prévue par la loi en mairie pendant un mois du 6 juillet 2026 au 5 août 2026 d'un registre de consultation, et de l'affichage réglementaire.
- Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitudes, permettant son intégration comme chemin rural,
- Considérant Le plan de régularisation des chemins ruraux du domaine privé de la commune.
- Considérant les intérêts de la commune et de son développement touristique.
- Considérant l'inscription de cette boucle aux futurs chemins de randonnées de Vitre Communauté et au PDIPR départemental ainsi qu'au futur PLUI.
- Considérant le protocole d'accord entre les 2 parties.
- Considérant les observations apportées lors de la consultation
- Considérant les conclusions et avis sur le déplacement du chemin.

Il vous est proposé

- de valider et d'autoriser cet échange.
- d'établir l'acte administratif d'échange et désigner Monsieur le maire pour signer l'acte administratif,
- de transmettre ladite délibération au PTGC de Rennes afin d lui permettre d'effectuer les travaux topographiques sur les terres échangées.

- d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- de prendre en charge avec Vitré communauté la mise en place d'un merlon arboré délimitant le tracé du nouveau chemin,
- De mettre en place un arrêté d'interdiction aux véhicules à moteurs de circuler ce chemin (Quad, Moto, Voiture tout terrain 4x4) pour assurer la tranquillité du lieu-dit.
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces et documents nécessaires,

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve par 14 voix la délibération ci-dessus,
(M. Olivier LEONARD ne pouvant prendre part au vote de cette délibération)

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY**

